

DIMANCHE 12 AOÛT 2012

BRIVE PLACE DU XIV-JUILLET

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE

DÉBUT DES JUGEMENTS À PARTIR DE 9 HEURES
POSSIBILITÉ DE SORTIE APRÈS LE JUGEMENT

ENTRÉE GRATUITE pour le public et les accompagnateurs

SÉANCE DE CONFIRMATION LE SAMEDI 11 AOÛT à partir de 9 h 00

JURY PRESSENTI La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

1^{er} GROUPE

Berger allemand - Berger de Brie - Reste du groupe.....M. Jacques MÉDARD-RINGUET
Kelpie australien - Chien de berger catalan - Colley - Bearded Collie
Berger des Shetland - Mudi - Puli - Pumi - Berger de Bergame
Berger polonais de plaine - Chien de berger croateM. Ph. LALANNE de JONQUEL
Chien de berger belge
Spéciales Berger hollandais - Schapendoes - Chien-loup de Saarloos
Chien-loup tchèque - Berger Blanc suisseM. Gilbert SCHAFFNER
Schipperke - Serra de Aires - Chien de berger de Majorque - Bouvier d'Australie
Bouvier des Ardennes - Bouvier des FlandresM. Benoît THÉVENON
Berger australien.....M. J.-L. BRASSAT-LAPEYRIÈRE
Spéciale Berger de Beauce - Berger de PicardieM^{me} Katherine COUTEAU
Berger des Pyrénées - Bobtail - Welsh Corgi - Autres bergers de l'Est et italiensM. Ch. EYMAR-DAUPHIN
Race invitée : Berger de Picardie*

2^e GROUPE

Dobermann - Pinschers - Schnauzers - Dogue allemandM^{me} Camila RICART MAS (Esp.)
Terrier noir Russe.....M. Jean-Louis GRUNHEID
Boxer - Dogue argentin - Dogue de Bordeaux - Cane Corso - Chien de Saint-Bernard
Bullmastiff - Mastiff.....M. Boris CHAPIRO
Spéciale Shar Pei - Bulldog anglais - Matin napolitain - Dogue des Canaries
Dogue de Majorque - Fila brasileiro - Fila de São Miguel - Matin espagnol
Dogue du Tibet - Estrela - Rafeiro de l'Alentejo - Chien de Castro Laboreiro
Cimarron uruguayen - Reste du groupe.....M. Benoît THÉVENON
Spéciale Hovawart - RottweilerM. Gilbert SCHAFFNER
Chien de Berger d'Anatolie - Bergers de l'Est et Italiens - Matin des Pyrénées
Chien de montagne des PyrénéesM. Ch. EYMAR DAUPHIN
Spéciale Bouviers suisses - Landseer - Terre-Neuve - Léonberg.....M^{me} Paule RIVIÈRE
Race invitée : Chien de berger Yougoslave*

3^e GROUPE

Airedale et terriers divers - Terriers d'Écosse - Reste du groupe.....M. Jean-Louis GRUNHEID
Fox Terriers - Terrier du YorkshireM^{me} GALOFRE-MORAGAS (Esp.)
Spéciales Terrier révérend Russell - Terrier Jack RussellM. Amand SIMON
Spéciales Staffordshire américain - Bull-terrier - Bull-terrier du Staffordshire.....M. Christian JOUANICHOT
Race invitée : English Toy Terrier*

4^e GROUPE

Teckel.....M^{me} Camila RICART-MAS (Esp.)
Race invitée : Kaninchen poil ras*

5^e GROUPE

Husky sibérien.....M. Christian EYMAR DAUPHIN
Malamute de l'Alaska - Chiens Nordiques - Spitz allemands et italiens - Chow Chow
Eurasier - Chien de Canaan - Reste du groupe.....M. Jean-Luc DELENTE
Spéciale BasenjiM. Cassandre MATTERA
Spéciales Chien nu du Pérou - Chien nu mexicainM. Jean-Claude LARIVE
Race invitée : Chien de Canaan*

6^e GROUPE

Chien de saint-Hubert - Poitevin - Chien d'Artois - Porcelaine - Griffon nivernais
Bruno du Jura et Chiens courants suisses - Basset artésien normand - Dalmatien
Rodesian ridgeback - Reste du groupeM. Jacques MÉDARD-RINGUET
Spéciales Grand bleu de Gascogne - Gascon saintongeais - Petit bleu de Gascogne
Ariégeois - Griffon bleu de Gascogne - Basset bleu de GascogneM. Christian CROUZET
Beagle - Beagle-Harrier - Harrier - Fauves de Bretagne (Griffon - Basset)
Griffons vendéens - Basset artésien normand (jeunes)M. Amand SIMON
Spéciale Basset Hound.....M. Christian EYMAR DAUPHIN
Race invitée : Chien d'Artois*

7^e GROUPE

Spéciale Braque français - Braque allemand à poil court - Braque de Weimar
Braque de l'Ariège - Braque d'Auvergne - Braque du Bourbonnais - Braque Saint-Germain
Braque hongrois - Griffon d'arrêt à poil dur (Korthals) - Setter Gordon
Reste du groupeM. Jean LASSANDRE
Spéciale Épagneul breton.....M^{me} Chantal CESCION
Spéciale PointerD' Jacques DEGUILAUME
Spéciale Setter anglais.....M. Bernard COIFFIER
Setter irlandaisM. Jacques MÉDARD-RINGUET
Race invitée : Pointer*

8^e GROUPE

RetrieversM. Jacques MONSCAVOIR
Spéciale Spaniels - Reste du groupe.....M^{me} B. MARCELLOT CARBO
Race invitée : Chien d'eau irlandais*

9^e GROUPE

Bichons - Petit chien lion - Caniche - Griffon belge - Griffon bruxellois
Petit brabançon.....M^{me} GALOFRE-MORAGAS (Esp.)
Spéciales Coton de Tuléare - Chien chinois à crête - Chihuahua.....M. Jean-Claude LARIVE
Spéciale ChihuahuaM^{me} Jeannette LARIVE
Chiens du Tibet (Épagneul tibétain - Lhasa Apso - Shih Tzu - Terrier du Tibet)
Épagneul Nain Continental (Papillon et Phalène) - Terrier de Boston (jeunes)
Carlin (jeunes)M^{me} Lydie ESTRU
Spéciales Cavalier King Charles - King CharlesM. Marco MARABOTTO (Italie)
Spéciales Cavalier King Charles (jeunes) - King Charles (jeunes)M. Roger MADEC
Spéciale Bouledogue français - Épagneul japonais et Pékinois - Carlin
Reste du groupeM. Jean-Claude KLEIN
Race invitée : Griffon belge*

10^e GROUPE

Spéciales Lévrier afghan - Saluki - Barzoï - Irish Wolfhound - Greyhound
Petit Lévrier italien - Azawakh - Lévrier espagnol - Sloughi - Reste du groupe.....M. Cassandre MATTERA
Whippet.....M. J.-L. BRASSAT-LAPEYRIÈRE
Race invitée : Deerhound*

CAGES À RÉSERVER

Règlement à l'ordre de :
Société Canine de la Corrèze

Feuille et règlement à adresser à :
M. Pierre Meneghetti - L'Échamel - 15, chemin des Promeneurs - 19240 SAINT-VIANCE
Demandes de renseignements sur internet : <http://canine.correze.free.fr/brivexpo/> ou par e-mail : canine-correze@orange.fr

ou par téléphone au :
TÉL. 05.55.84.20.50

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 16 JUILLET 2012
***Races invitées : engagements gratuits par courrier uniquement**

Engagement sur internet : <http://www.cedia.fr> - Paiement sécurisé

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'EXPOSITION SE TIENDRA À BRIVE LE 12 AOÛT 2012

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h 00. Les jugements commenceront à 9 h 00 précises.

LOGEMENT - Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes)

SORTIE DES CHIENS - Les chiens pourront sortir dès qu'ils auront été jugés à l'exception des chiens ayant été nommés **MEILLEUR DE RACE** et **MEILLEURS DE GROUPE**.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiens visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du service vétérinaire est sans appel (voir Avis aux exposants).

ANNULLATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'exposition les chiens inscrits à un livre d'origines (livre d'attente compris) d'un pays membre de la F.C.I. ou d'un pays non affilié, dont le livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B..

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant le 23/07/2012, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des pays membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 23/07/2012 (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

PUPPY - Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la meute doit être l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour 6 terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la D.D.A. de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS - Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE - (classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins 3 et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE - (classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un certificat de naissance ou inscrits à un livre des origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement, accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de la Société canine de la Corrèze et restera acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture est fixée au 18 juillet 2012. Tout engagement parvenant après la date de clôture sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

- a) des engagements :
 - a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la F.C.I. ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la F.C.I.
 - b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.
- La société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.
- 2^o des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :
 - a) des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées.
 - b) ceux refusés par le service vétérinaire ;
 - c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
 - d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
 - e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sur leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un juge qualifié ou stagiaire ou expert confirmateur de la race considérée.

Un juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un livre d'origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un livre d'origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place).

Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération cynologique internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de "Meilleur de Race", ainsi que le meilleur

jeune mâle et meilleure jeune femelle ayant reçu le qualificatif "Excellent" dans la classe jeune, et le (la) meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif "Excellent". Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur chien de chaque groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur chien de l'exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des "Meilleurs de Groupes" de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne pourront participer à cette exposition. Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société centrale canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition. Age minimum exigé pour la confirmation :

- **1^{er} Groupe** : 12 mois
- sauf** : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres 15 mois
- **2^e Groupe** 12 mois
- sauf** : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois 15 mois
- **3^e/4^e Groupes** 12 mois
- **5^e Groupe** 12 mois
- sauf** : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland 15 mois
- **6^e Groupe** 12 mois
- sauf** : Rhodesian Ridgeback 15 mois
- **7^e Groupe** 12 mois
- **8^e Groupe** 12 mois
- sauf** : Retrievers 15 mois
- **9^e Groupe** 12 mois
- sauf** : Épagneuls Pékinois et Japonais 10 mois
- **10^e Groupe** 15 mois
- sauf** : Whippet, Petit Lévrier Italien 12 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 150 € qui restera affectée à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la Société centrale canine ;
- e) ceux qui auront remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société centrale canine.

RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux exposants résidant à l'étranger

I – Le service des douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II – L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou d'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront éliminés.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le n° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).
Oreilles coupées : les chiens nés après le 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits d'exposition en France. Ils ne peuvent pas être confirmés.

RENSEIGNEMENTS À FOURNIR

pour les classes Travail et Champion, les titres doivent avoir été homologués avant le 25 juillet 2011

CLASSE TRAVAIL (la récompense doit avoir été obtenue avant le 23 juillet 2012)

Chiens de Défense : Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e degré

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{er} ou 2^e catégorie).

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien - Chiens de Rouge et de Bavière : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Date et lieu de l'épreuve à CACIL où le chien s'est classé dans la première moitié des concurrents engagés (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION

(Les titres de Champion doivent avoir été homologués avant le 23 juillet 2012)

Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté ou de Champion International (joindre une copie des justificatifs)

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS

Réponse :

Votre carte d'exposant vous sera adressée quelques jours avant l'exposition dans l'enveloppe timbrée que vous aurez jointe.

Race unique,
nutrition ciblée.



Royal Canin lance une nouvelle gamme dédiée aux Chiens de Race.

BREED HEALTH NUTRITION propose des aliments et programmes sur mesure pour 14 races. Teckel, Cocker, Cavalier King Charles, Labrador Retriever, Berger allemand, Bulldog anglais, Boxer... Retrouvez vite l'aliment nutritionnel spécialement formulé pour votre chien en animaleries, jardinerie, magasins de bricolage, livres-services agricoles et chez les toiletteurs.

N°Azur 0 810 830 800

www.royalcanin.fr

www.royalcanin.fr

ROYAL CANIN
BREAD HEALTH NUTRITION

La Nutrition sur mesure pour Chiens de Race.